

Affichage des prix

ORPI BRAVISSIMMO

Barème applicable à partir du 01/10/2018

Taux TVA applicable : 20%

RÉMUNÉRATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

VENTE (honoraires charge acquéreur)

Prix de vente	Honoraires TTC	
0€ à 50 000€	5000€ Mandat Simple	6000€ Mandat Réussite
Au-delà de 50 000€	4,0%	

LOCATION (honoraires identiques à la charge du bailleur et du locataire)

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :

- o < 40 m² : 7€ TTC par mètre carré de surface habitable
- o Entre 41 m² et 80 m² : 6€ TTC par mètre carré de surface habitable
- o Entre 81 m² et 120 m² : 5€ TTC par mètre carré de surface habitable
- o > 120 m² : 4€ TTC par mètre carré de surface habitable

- Etat des lieux d'entrée : 2€ TTC par mètre carré de surface habitable

- Etat des lieux de sortie (seulement pour le bailleur) : 2€ TTC par mètre carré de surface habitable

GESTION LOCATIVE (honoraires à la charge du mandant)

→ 7,20%TTC des loyers encaissés charges comprises

→ 7,20%TTC + 2,80%TTC (Option GLI) des loyers encaissés charges comprises, soit 10%TTC.

EXPERTISE IMMOBILIERE

500€ TTC